



DIRECTION DE LA MER  
de Guadeloupe

DIRECTION DE LA MER  
de la Martinique

Secrétariat du Conseil Maritime Ultramarin  
du Bassin Antilles

Baie-Mahault, le 3 décembre 2020

Réf :

Mesdames et Messieurs les Maires des communes  
littorales du bassin maritime Antilles

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la publication du Document Stratégique de Bassin Maritime des Antilles (DSB) et conformément aux dispositions de l'article R219-1-25 du code de l'environnement, une consultation publique doit être menée.

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir effectuer, du 21 décembre 2020 au 21 février 2021, l'affichage dans vos locaux de l'avis de consultation du Dossier Stratégique de Bassin (DSB), joint à ce courrier.

Nos services restent à votre écoute pour plus d'informations si nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos considérations distinguées.

Pour le Préfet,

Le Directeur de la mer  
Nicolas LE BIANIC